



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 11 mai 2004 à 16 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2004-758*

ACCORDER UN MANDAT AUX ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COPROPRIÉTÉ PLACE DES PIONNIERS – ANNÉES 2004 ET 2005

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des représentants de la Ville de Gatineau au conseil d'administration du Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers pour l'année 2004 et 2005;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs représentant la Ville, au conseil d'administration, ont convenu d'une entente le 23 octobre 2001 pour le paiement des frais de copropriété, la disposition des arrérages et le règlement de divers litiges entre les propriétaires privés et le Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE les conditions essentielles de cette entente entre la Copropriété et 150780 Canada Inc. ont été rencontrées et qu'il y a lieu de prendre certaines actions à cet égard;

CONSIDÉRANT QU'un des copropriétaires accumule actuellement de nouveaux arrérages et que des actions juridiques doivent être entreprises par le conseil d'administration du Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

1. De nommer messieurs Gilles Sabourin, Jacques Meilleur, André Croteau et Mario St-Pierre, à titre d'administrateurs au conseil d'administration de la Copropriété Place des Pionniers pour les années 2004 et 2005.
2. D'autoriser les mandataires de la Ville à faire radier aux états financiers de la Copropriété Place des Pionniers, les arrérages de 150780 Canada Inc. antérieurs au 31 décembre 2001 et de radier les hypothèques légales antérieures au 31 décembre 2001, enregistrées contre les locaux de 150780 Canada Inc..
3. D'autoriser les mandataires de la Ville d'entreprendre les procédures judiciaires, pour faire enregistrer de nouvelles hypothèques légales et à procéder à une vente en justice des locaux de 150780 Canada Inc. et ce, compte tenu des nouveaux arrérages.
4. D'autoriser le trésorier à procéder à des paiements supplémentaires au Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers pour un montant de 7 000 \$ par mois et ce, jusqu'à concurrence de 77 000 \$ afin de couvrir les frais d'opération de l'édifice.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 77 000 \$ afin de financer les frais d'opération supplémentaires de l'édifice.

Le trésorier est autorisé à radier un compte à recevoir de la Copropriété Place des Pionniers à l'ex-Ville d'Aylmer, au montant de 307 054,60 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|--|
| 02-19910-511 | 77 000 \$ | Édifice des Pionniers / Location espaces |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|-----------|--|
| 02-99900-999 | 77 000 \$ | | Imprévus/autres |
| 02-19910-511 | | 77 000 \$ | Édifice des Pionniers / Location espaces |

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège.

CE-2004-759*

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA - AVANCE DE 143 781,25 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2003-664 en date du 17 juin 2003, le conseil acceptait le plan de mise en valeur de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa est sur le point d'être déposé au conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 339 000 \$ excluant le service de dette est déjà prévue au budget de la Ville pour la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QU'une avance de 46 010 \$ incluant les taxes pour l'année 2004 fut accordée en vertu de la résolution numéro CM-2004-356;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa est présentement en manque de liquidités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à avancer la somme de 143 781,25 \$ incluant les taxes à la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa en attendant que le protocole d'entente soit signé entre la Corporation et la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|----------------------------------|
| 37200-952 | 125 000,00 \$ | Transport aérien subv./org. mun. |
| 04-13593 | 10 031,25 \$ | TVQ à recevoir ristourne |
| 04-13493 | 8 750,00 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

MME MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif